



# CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

## PROCÈS-VERBAL

Séance du 15 juin 2023

*Procès-verbal approuvé le 12 octobre 2023*

PRESENTS	
<b>Membres du Conseil</b>	Abdeljalil AKKARI (départ point 4), Sandrine AMSTUTZ, Kerstin BRINKMANN, Edith CAMPOS, Olivier DESRICHARD, Juan Manuel FALOMIR PICHASTOR, Simon FLANDIN, Marco HESSELS, Rita HOFSTETTER, Clara KULICH, Fleur LEJEUNE, Semen MANKIN, Manuel PERRENOUD, Yoanna SANCHEZ (arrivée point 7), David SANDER (départ point 5), Juana SARMIENTO, Kishen SENZIANI, Jorge Daniel SEQUEIRA GRANJA
<b>Ex officio</b>	Lucie MOTTIER LOPEZ – doyenne, Maëlle LE POTTIER – administratrice, Valérie FAVEZ, Vera KOTTE, Aline MEYER, Pascale PASCHE-PROVINI – conseillères académiques
EXCUSES	
<b>Membres du Conseil</b>	Kinda AMOUNE, Maïtena ARMAGNAGUE, Daphné BAVELIER, Martin DEBANNE, Neele HEISER, Gaëlle MOLINARI, Séhélia MOREAU, Darius NADJAFI, Maude SCHNEIDER
<b>Ex officio</b>	
INVITES	
	Emmanuel SANDER (point n°4), Maryvonne CHARMILLOT (point n°8), Quentin ZONGO (point n°9)

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2023
2. Communications de la doyenne
3. Communications de l'administratrice
4. Planification académique - Avenants au rapport CPA 2023-2026
  - *Section de psychologie*
  - *Section des sciences de l'éducation*

**[sous réserve d'approbation par le Collège des professeurs de la Faculté du 08.06.2023]**

5. Approbation des modifications du règlement d'études de la Maîtrise universitaire en psychologie
6. Approbation des modifications du règlement d'études du Baccalauréat en sciences de l'éducation
7. Adoption du plan d'études du CAS en Diversité, égalité et inclusion
8. Approbation des modifications des règlements d'études des CAS et DAS en santé sexuelle
9. Présentation du projet relais sans-abrisme à l'UNIGE par Quentin Zongo
10. Divers

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11.05.2023**

Le procès-verbal est approuvé.

## **2. COMMUNICATIONS DE LA DOYENNE**

- *Travail important sur les avenants au rapport de planification académique 2023-26*

- *Elaboration du budget avec l'administratrice*

- *Enregistrement des cours*

Un groupe interfacultaire a organisé un workflow associé à la réservation des salles & Médiaserver. A chaque réservation, un lien est envoyé pour accepter/refuser l'enregistrement et différents paramétrages (comme possibilité ou non de télécharger le cours). De plus, des pages « ressources » seront mises en ligne par le SEA → vraie flexibilité

Plus d'infos → <https://www.unige.ch/dife/enseigner-apprendre/soutien-enseignement/ressources/enregistrement-des-cours>

- *Rectorat dès l'an prochain*

Différents changements de vice-recteur/trice.s. Micheline Louis-Courvoisier reste en responsabilité pour la Fpse.

## **3. COMMUNICATIONS DE L'ADMINISTRATRICE (TRAITÉ EN POINT N°4)**

- *Locaux/Rocades*

TECFA → Battelle

Logopédie & CIGEV → Pinchat

Pôle Cité → Pignon

Différentes rocades de bureaux sont également prévues au 3<sup>e</sup> étage d'Unimail.

140 m<sup>2</sup> de bureaux ont été restitués par la FPSE au GROUFO

Horizon 2027-28 → retour des Unités à Unimail & départ de 2 facultés (d'Unimail) au nouveau site Vernet dès son achèvement.

## **4. PLANIFICATION ACADÉMIQUE – AVENANTS AU RAPPORT CPA 2023-26**

### Section de psychologie

- Promotion T. Brosch de PAS à PO dès le 1<sup>er</sup>.02.2024 (coût financé par COB4) sous réserve confirmation du Rectorat de la prise en charge financière

### Section des sciences de l'éducation

- 2025-26 : 3 départs quasi simultanés de PO ; en l'état, il serait financièrement déraisonnable de reconduire 3 postes professoraux au sein de la Section.

→ reconduction d'un poste PO, demande de promotion « passerelle » MER à PAS pour le 2<sup>ème</sup> poste et non reconduction pour le 3<sup>ème</sup> poste.

Soumis au vote, les avenants des Sections au rapport CPA 2023-26 de la Faculté sont approuvés à l'unanimité (15 voix).

## **5. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RE DE LA MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN PSYCHOLOGIE**

Quelques modifications et notamment :

- La création d'un travail d'études (15 ECTS) en sus du travail de mémoire
- La possibilité d'encadrement des mémoires de Master par des externes (sous conditions telles que titulaires d'un doctorat en psychologie ou équivalent)

P. Pasche souligne également que l'article 6.4d est actuellement en suspens, en attente de la réponse du Rectorat. Cela concerne la question des crédits anticipés (jusqu'à 15 ECTS peuvent être anticipés avant l'intégration du programme de Master) et ce serait vraiment dommage pour les étudiant.es si le Rectorat décidait de stopper cette possibilité.

La décision doit être prise au niveau du triangle Azur et P. Pasche informera les étudiant.es dès qu'elle en aura connaissance.

Soumises au vote, les modifications du RE de la Maîtrise universitaire en psychologie sont approuvées à l'unanimité (15 voix).

Départ D. Sander

## **6. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RE DU BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

Par Manuel Perrenoud

Le Bachelor en Sciences de l'éducation orientation Education et Formation souhaite passer d'une mesure chiffrée à une évaluation acquis/non acquis des séminaires d'introduction au travail scientifique (SITS) du tronc commun – la première année de Bachelor.

Les étudiant-es ont le choix parmi une dizaine de séminaires, ceci s'accompagne donc d'une variété de références, d'outils et de cadres adoptés par les enseignant-es. Un passage vers une évaluation acquis/non acquis permettrait ainsi de lisser cette variabilité et de valoriser la participation et l'engagement des étudiant-es.

Par ailleurs, ce type d'évaluation est d'ores et déjà utilisé dans l'orientation Enseignement primaire pour certaines unités de formation. A noter que ces SITS ne sont pas pris en compte dans le calcul pour la sélection à la Formation en enseignement primaire qui pourra donc maintenir en l'état ses règles pour établir le classement des candidat-es.

Les autres modifications sont pour l'essentiel du toilettage ainsi que des précisions quant aux absences aux évaluations.

Ne suscitant ni commentaire ni question, soumises au vote, les modifications du RE du Baccalauréat universitaire en sciences de l'éducation sont approuvées à l'unanimité (14 voix).

## **7. ADOPTION DU PLAN D'ÉTUDES DU CAS EN DIVERSITÉ, ÉGALITÉ & INCLUSION**

Cette création de programme CAS répond à une forte demande de formation par rapport aux questions de diversité et d'inclusion auprès des organisations (entreprises, institutions, associations, etc.) et s'inscrit dans la stratégie de l'Université de Genève de lutte contre les inégalités sociales, telle qu'elle est affichée dans la « Stratégie et plans d'actions égalité & diversité 2021-2024 » de l'Université de Genève.

Le CAS sera composé de 3 modules thématiques et d'un travail de fin d'études, sur 2 semestres, pour 10 crédits ECTS.

Soumis au vote, la création du CAS en diversité, égalité et inclusion, et son plan d'études, sont adoptés à l'unanimité (14 voix).

Arrivée Y. Sanchez

## **8. APPROBATION DES MODIFICATIONS DES RE DES CAS ET DAS EN SANTÉ SEXUELLE**

Par Maryvonne Charmillot

Les diplômes de CAS et de DAS sont décernés conjointement par la HES-SO Genève, la HETS-GE, l'UNIGE via la FPSE et l'UNIL par la Faculté de biologie et de médecine (FBM) ; ce programme est organisé en partenariat avec la fondation SANTE SEXUELLE Suisse.

Deux modifications notables à signaler :

- Le CAS est désormais crédité de 15 ECTS (contre 12 auparavant)
- L'inclusion du système d'équivalence lettres/notes (la HETS évalue en lettres).

Soumises au vote, les modifications des RE des CAS et DAS en santé sexuelle sont approuvées à l'unanimité (15 voix).

## **9. PRÉSENTATION DU PROJET RELAIS SANS-ABRISME**

Par Quentin Zongo

« C'est un projet qui consiste à ce que nos étudiant-es formé.es aillent directement à la rencontre de personnes sans-abris qui fréquentent les sites universitaires, leur offrant une écoute active, conseils et informations ainsi qu'une orientation vers des ressources adaptées si nécessaire. »

Le projet relais sans-abrisme à l'UNIGE a pour but d'entrer en relation avec des personnes sans-abris trouvant refuge au sein de l'UNIGE, et ceci par l'intermédiaire d'étudiant-es relais sociaux. Cette prise de contact a pour objectifs de favoriser une cohabitation saine entre les personnes sans-abris et la communauté universitaire, de réduire les incidents et de faciliter la gestion des situations problématiques. De ce fait, ce projet contribue à la sûreté de nos bâtiments, favorise la cohésion sociale et permet d'informer, d'accompagner et si nécessaire, d'orienter les personnes sans-abri vers des structures socio-sanitaires du canton.

Après une première phase « pilote », le projet est pérennisé sous la supervision de Q. Zongo.

Contact : [sans-abrisme@unige.ch](mailto:sans-abrisme@unige.ch)

## **10. DIVERS**

-

GE/ 25.09.2023/ M. Philippe